ZSC et ZPS « Causse Noir » - FR9101381 et FR9112014

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000
27 juin 2017

Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 27/06/2017	**Lieu de la réunion :** Lanuéjols
Objet de la réunion : Historique et contexte – Election Président de COPIL – Composition membres COPIL – Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires **Nolwenn PONS,** technicienne-animatrice Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
Collège des services de l'état et établissements publics **Patrice BENOIT,** chargé de mission Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard **Jean-Denis LOUYRIAC**, technicien forestier, Office National des Forêts Hérault/Gard **Jérôme MOLTO**, technicien connaissance et veille du territoire du Massif de l'Aigoual, Parc National des Cévennes	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales **Stéphane GERMAIN,** 1er adjoint, Mairie de Lanuéjols **Madeleine MACQ**, Maire de Revens et déléguée communautaire **Régis VALGALIER**, Maire de Trèves et délégué communautaire	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations **Alain COMPAN,** Vice-président du Groupement de Valorisation Agricole des Causses **Jean-François DROMEL,** Vice-président du Syndicat de la Forêt Privée du Gard et Président du Groupement de Développement Forestier du Gard **Serge COLIN,** Bénévole, représentant du Centre Ornithologique du Gard **Raymond TERNAT,** technicien, Fédération Départementale de Chasse du Gard	
Autres participants **-**	
PERSONNES EXCUSEES	
Nathalie LAMANDE, chargée de mission Natura 2000, DREAL Occitanie Elise BUCHET et Christine BOYER, Centre Régional de la Propriété Forestière Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA)	

Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental du Gard
Martin DELORD, Maire de Lanuéjols et Président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires
Thomas VIDAL, 1er Vice-président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires

Valérie BOUSQUEL, CPIE des Causses Méridionaux
Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Emmanuelle GENEVET, Service Pastoralisme, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

****

Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000 introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Lanuéjols pour son accueil.
Elle propose aux participants de réaliser un tour de table, excuse les personnes n'ayant pas pu venir à la réunion et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Historique et contexte de la démarche Natura 2000 sur le Causse Noir gardois *par la DDTM du Gard*
- Election du Président de COPIL *par la DDTM du Gard*
- Point sur la composition des membres du COPIL *par la DDTM du Gard*
- Bilan des actions réalisées et propositions d'action à venir *par les agents Natura 2000*
- Questions diverses

En préambule, **Karen JOYAUX** fait un rapide point cartographique sur le territoire des 2 sites Natura 2000 du Causse Noir, leur localisation sur le territoire de la Communauté de Communes et les communes concernées.

Historique et contexte de la démarche Natura 2000 sur le Causse Noir gardois

Patrice BENOIT rappelle l'historique de l'animation des sites Natura 2000 du Causse Noir et indique qu'il assure la présidence du COPIL en tant que représentant de l'Etat jusqu'à l'élection du Président de COPIL.

Jean-François DROMEL demande des précisions sur le financement de l'animation Natura 2000.

Patrice BENOIT explique que ce sont l'Etat et l'Union européenne (via le FEADER) qui attribuent une subvention à une structure animatrice Natura 2000. La subvention couvre 100% des dépenses éligibles. Les dépenses éligibles sont les frais de personnel, les frais de déplacement, certaines prestations (budget limité pour les prestations). Un forfait de 15% des frais de personnel est également subventionné pour couvrir les frais de structure, l'achat de matériel si besoin, l'achat de fourniture, etc.
Les années précédentes un autofinancement de 20% était demandé à la structure animatrice.
Il rappelle que l'autorité de gestion des fonds européens est la Région depuis 2015.

Election du Président de COPIL

Patrice BENOIT rappelle qu'il est important qu'un élu local fasse le lien entre les chargés de mission Natura 2000 et le territoire et détaille les rôles du Président de COPIL.
Il indique qu'il est possible de prévoir également un Vice-président. Cela permet à la chargée de mission d'avoir toujours un interlocuteur si le Président s'absente et de pouvoir échanger de manière privilégiée avec deux élus du territoire.
Les membres du COPIL présents trouvent pertinent qu'il y ait également un Vice-président.
Patrice BENOIT précise également que Natura 2000 est bien une politique européenne mise en œuvre par l'Etat. L'Etat délègue la mise en œuvre opérationnelle aux collectivités afin que celles-ci puissent s'approprier cette politique et l'orienter pour l'adapter au mieux aux réalités du territoire.

Patrice BENOIT demande aux élus présents les candidats à la présidence du COPIL.
Madeleine MACQ est candidate, elle est élue à l'unanimité.

Patrice BENOIT demande aux élus présents les candidats à la vice-présidence du COPIL.
Régis VALGALIER est candidat, il est élu à l'unanimité.

Jean-François DROMEL alerte la nouvelle Présidente et le nouveau Vice-Président sur les politiques basées sur le volontariat qui deviennent des réglementations et posent des difficultés aux personnes sur le terrain. Il souhaite que **Madeleine MACQ** et **Régis VALGALIER** veillent à l'équilibre entre environnement, économie et social et à la place de l'Homme dans les enjeux écologiques du territoire.

Patrice BENOIT rappelle que l'objectif de Natura 2000 est bien de travailler à cet équilibre entre activités humaines et préservation de la biodiversité, d'autant plus sur un territoire comme le Causse Noir gardois où le rôle de l'Homme est primordial.

Madeleine MACQ et **Régis VALGALIER** confirment cette vision et s'engagent à travailler dans cette optique, et en partenariat avec l'ensemble des membres du COPIL.

Point sur la composition des membres du COPIL

Patrice BENOIT indique qu'il va préparer un nouvel arrêté préfectoral de composition du COPIL mentionnant la Présidente et le Vice-président élus ce jour. Il propose de profiter de cette mise à jour pour faire un point sur l'ensemble des membres du COPIL. L'arrêté en vigueur actuellement date de 2006, des mises à jour sont nécessaires.

Collège des services de l'Etat :

Concernant le « délégué régional au tourisme pour la région Languedoc-Roussillon », les **membres du COPIL présents** approuvent de l'enlever des membres du COPIL. S'il y a eu certainement un intérêt historique à son appartenance au COPIL, il ne semble plus pertinent actuellement de le conserver.

Jean-François DROMEL précise qu'il ne s'agit plus du Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon mais de la délégation régionale en Languedoc-Roussillon du Centre National de la Propriété Forestière, depuis le 1er avril 2010.

L'intitulé sera mis à jour.

Collège des collectivités :

Régis VALGALIER propose d'ajouter le Parc Naturel Régional des Grands Causses, structure animatrice de sites Natura 2000, notamment « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants ». Il serait intéressant que les chargés de mission Natura 2000 échangent car il y a des enjeux communs. Inclure le PNR dans les membres du COPIL est une première étape.

Les membres du COPIL présents approuvent cette proposition.

Collège des organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations :

Concernant l'Union nationale des industries carrières et matériaux de construction et RTE, **Patrice BENOIT** explique qu'historiquement il était intéressant que ces organismes appartiennent au COPIL car Natura 2000 était peu connu. Ils étaient donc informés à travers le COPIL. Ces organismes connaissent maintenant bien Natura 2000 et sollicitent les chargés de mission Natura 2000 directement si des projets particuliers ont lieu sur leur territoire. Ils sont rarement présents aux réunions de COPIL. Il semble donc pertinent de les retirer des membres du COPIL.

Les membres du COPIL présents approuvent ce retrait.

Jean-François DROMEL fait remarquer que la délégation régionale du CNPF est rattachée au collège des services de l'Etat en tant qu'établissement public alors que les chambres d'agriculture sont rattachées au collège des socio-professionnels, bien qu'elles soient également des établissements publics.
Patrice BENOIT va se renseigner à ce sujet car ces rattachements ont été faits de la même manière dans tous les comités de pilotage des sites Natura 2000 gardois.

Information de Patrice BENOIT

Les chambres d'agriculture sont effectivement des établissements publics mais elles font partie des chambres consulaires et ont pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques, à ce titre elles sont donc rattachées au collège des socio-professionnels.

Régis VALGALIER propose d'ajouter l'association des communes forestières. **Jean-François DROMEL** propose d'ajouter le Groupement de Développement Forestier du Gard (bras technique du Syndicat de la Forêt Privée). **Jérôme MOLTO** questionne les membres du COPIL présents sur la pertinence d'ajouter ces deux organismes au vu des enjeux des sites Natura 2000, qui sont assez peu forestiers.

Après échange, les **membres du COPIL présents** approuvent l'ajout de l'association des communes forestières afin de représenter les communes propriétaires de forêt mais pas le GDF qui ferait doublon avec le Syndicat de la Forêt Privée au niveau de la représentation des enjeux forestiers.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir

Karen JOYAUX précise que les actions ne sont pas chiffrées au jour près dans la présentation. L'objectif est d'avoir une idée des principales actions à développer et leur priorisation pour le COPIL. Au moment de la demande de subvention, elle se rapprochera de la Président et du Vice-président pour chiffrer précisément.

Gestion administrative, financière, gouvernance

Karen JOYAUX détaille l'organisation interne à la Communauté de Communes concernant les missions Natura 2000 et précise notamment que **Nolwenn PONS** a en charge plus spécifiquement les volets « Amélioration des connaissances » et « Information, communication, sensibilisation ».

Le poste de Nolwenn PONS est à 80% d'un temps plein sur 1 an. Il a été possible de proposer ce contrat en renfort sur les missions Natura 2000 car exceptionnellement la demande de subvention s'est réalisée sur 15 mois au lieu de 12 mois. Le fonctionnement des sites Natura 2000 est réalisé à budget constant.

Les membres du COPIL présents actent la proposition de réaliser un COPIL tous les 2 ans. Le prochain est prévu pour début 2019.

Les membres du COPIL présents actent la proposition de réaliser une convention de partenariat avec le CPIE des Causses méridionaux.

Gestion des habitats et des espèces

Jean-François DROMEL demande des précisions sur le projet de contrat forestier qui n'a pas abouti en 2011. **Karen JOYAUX** n'a pas les informations mais va se renseigner.

Elise BUCHET de la délégation régionale en Languedoc-Roussillon du CNPF a apporté les éléments suivants sur ce contrat forestier : « Le projet de contrat était prévu sur une propriété qui avait plusieurs objectifs : environnemental, forestier, agropastoral et camping.
Les propriétaires avaient été très intéressés par la démarche, toutefois, ils n'avaient pas donné suite à l'époque. Les raisons évoquées étaient : d'autres projets d'investissements incluant des modifications de zonages du camping (pour le camping : mises aux normes, etc) et trouver un partenariat agricole pour valoriser des terres agricoles avec un lien agritouristique. »

Alain COMPAN demande des précisions sur les « prairies sensibles », nouvelle réglementation de la PAC imposée en 2015 sans aucune concertation avec les agriculteurs et « basées sur Natura 2000 ». Il demande comment a été réalisé le découpage des zones, s'il y a eu des négociations. Il pointe le flou autour de cette réglementation qui a des liens avec Natura 2000 et ne favorise pas l'appropriation de Natura 2000.
Stéphane GERMAIN rejoint cet avis. Le terme « prairies sensibles » reprend un vocabulaire utilisé par Natura 2000 ce qui entretient la confusion également. **Raymond TERNAT** demande s'il existe un descriptif pour ces prairies sensibles. **Karen JOYAUX** précise que les prairies sensibles correspondent à une réglementation de la PAC indépendante des MAEC qui restent basées sur le volontariat. **Jérôme MOLTO** comprend les craintes liées à Natura 2000 mais assure que Natura 2000 est bien fondé sur la concertation et le volontariat.

Résumé de la réglementation « prairies sensibles »
[Extraits du site internet de la DDTM du Gard : http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Aides-agricoles/Aides-PAC/PAC-2017/PAC-2017
Extrait de la fiche « Prairie permanentes » du Ministère de l'Agriculture, en téléchargement sur le site internet de la DDTM du Gard]

Rappel de la définition des Prairies permanentes = surfaces avec production de plantes fourragères herbacées (ou non herbacées si l'occupation de ces surfaces a un caractère traditionnel), hors rotation depuis 5 ans au moins. Concrètement, ce sont les prairies permanentes herbacées pâturées et/ou fauchées + prairies temporaires de plus de 5 ans + landes et parcours.

Depuis 2015, le **maintien des prairies permanentes** fait partie des critères à respecter pour toucher le **paiement vert**, une des trois aides PAC découplées de la production.

Ce maintien des prairies permanentes comporte deux composantes :
-le **suivi au niveau régional de la part des surfaces en prairie permanente dans la surface agricole utile** (SAU), pour éviter une dégradation ;
-la **protection des prairies permanentes dites sensibles**. Un retournement d'une prairie permanente sensible entraîne une pénalité sur le paiement vert.

La carte des prairies sensibles dans le Gard est téléchargeable sur le site de la DDTM du Gard. Les prairies sensibles sont effectivement basées sur les sites Natura 2000. Néanmoins, la délimitation des « surfaces en prairies naturelle ou prairie temporaire de 5 ans ou davantage » (cf carte – zonage vert) ne suit pas des limites Natura 2000 et reste incomprise à ce jour, également de la Chambre d'Agriculture.
Il n'y a effectivement eu aucune concertation avec les agriculteurs lors de la mise en place de cette réglementation, ni avec les chargés de mission Natura 2000, ni avec les Chambres Départementales d'Agriculture.

Concernant la proposition de réfléchir à l'organisation d'un concours prairies fleuries sur le Causse Noir, **Jérôme MOLTO** indique que le PNC est très intéressé.

Concernant la charte Natura 2000, pour rappel, un signataire de cette charte sur des milieux peut demander l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB). L'Etat s'était engagé à rembourser le manque à gagner aux collectivités. Depuis quelques années, le remboursement est partiel et décroissant.
Jérôme MOLTO a eu récemment l'information que si une commune avait plus de 15% de sa surface en forêt, la Taxe Foncière Non Bâtie lui serait intégralement remboursée par l'Etat. **Patrice BENOIT** va vérifier cette information.

Information de Patrice BENOIT

Dans le projet de loi de finances 2017, il était prévu que l'État compense intégralement les pertes de recettes résultant pour les collectivités de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, lorsque le montant de l'exonération est supérieur à 10 % du budget annuel de fonctionnement de la collectivité.
Mais cette disposition (article 167 - III et IV) a été abrogée par la loi de finances 2017.
La loi de finances 2017 (article 33-IIG) prévoit pour l'année 2017 et les années suivantes, un maintien du taux de versement compensateur au taux de 2016, soit 22,39 %, applicable directement, mettant fin à plusieurs années de baisse continue.

Les membres du COPIL présents actent toutes les propositions du volet « Gestion des habitats et des espèces ».

Amélioration des connaissances du territoire et suivis

Karen JOYAUX précise qu'il n'y a pas d'actions prévues sur l'amélioration des connaissances socio-économiques pour l'instant, il n'y a pas eu de besoin particulier identifié. Elle laisse la parole à **Nolwenn PONS**.

De nombreuses questions émergent concernant l'étude intersites Natura 2000. Pour répondre au mieux à l'ensemble de ces questions, **Karen JOYAUX** propose de rédiger un résumé de l'étude (cf ci-dessous).

Résumé et extraits de l'étude « Réflexion inter-sites Natura 2000 sur les espèces d'intérêt communautaire »

Commanditaire : CPIE des Causses méridionaux
Réalisation : Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN LR), Centre Ornithologique du Gard (COGard) et Groupement Chiroptères Languedoc-Rousslioon (GCLR)
Date de réalisation : 2015

Zone d'étude : ensemble des sites Natura 2000 des causses méridionaux, à savoir, les sites Natura 2000 à enjeux « Oiseaux » de la Vis, du Larzac, du Causse Noir et les sites Natura 2000 à enjeux « Habitat, faune, flore » des Gorges de la Vis, du Larzac, du Causse Noir, de Blandas et Campestre.

Objectif de l'étude : Proposer une ou des mesures de suivi sur les espèces d'intérêt communautaire qui doivent répondre à plusieurs objectifs :
-cibler les espèces qui ont la plus forte valeur patrimoniale pour les sites,

-être des protocoles reproductibles susceptibles de donner des tendances d'évolution de populations,
-concerner l'ensemble de l'aire d'étude et avoir une valeur indicatrice relative pour évaluer l'évolution des milieux des Causses Méridionaux.

Intérêt de l'étude :
-Avoir une réflexion intersites Natura 2000 sur une zone d'étude cohérente,
-mutualiser la réflexion et les moyens,
-faire émerger des mesures de suivi permettant d'appréhender l'évolution des populations.

Résultats :
-Application de la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon validée par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) sur 43 espèces d'intérêt communautaire

-Espèces ayant un enjeu très fort ou fort :

Groupe	Nom commun	Enjeu
Insecte / Papillon de nuit	Laineuse du prunellier	TRES FORT
Insecte / Coléoptère	Pique-prune	TRES FORT
Oiseau	Crave à bec rouge	TRES FORT
Poisson	Barbeau méridional	TRES FORT
Oiseau	Pipit rousseline	FORT
Oiseau	Aigle royal	FORT
Chauves-souris	Barbastelle	FORT
Chauves-souris	Murin de Capaccini	FORT

PAS DE MESURES DE SUIVI PROPOSEES
-Pour les insectes : pas de mesures de suivi qui puissent donner facilement des tendances d'évolution.
-Pour le Barbeau méridional : pas de valeur indicatrice relative pour évaluer l'évolution des milieux des Causses méridionaux.
-Pour l'Aigle Royal : suivis déjà existants par le Groupe rapaces sud Massif central.

MESURES DE SUIVI PROPOSEES
-Pipit rousseline et autres passereaux :
En 1995, dans le cadre du programme Life Nature Grands Causses, une campagne de points d'écoute (188) a été réalisée sur les causses du Larzac, de Blandas et de Campestre-et-Luc afin de caractériser les milieux utilisés par les passereaux des causses méridionaux, dont le Pipit rousseline. Des organismes de recherche se sont impliqués dans l'analyse de ces données. Les résultats sont de grande qualité.
Le protocole est reproductible et donnerait des informations également sur les autres passereaux. Les mêmes organismes de recherche sont prêts à s'impliquer également. Des relevés similaires sont en cours sur le causse Méjean (48), le causse de Sauveterre (48) et le secteur du Pic Saint-Loup (34). Ils permettraient une analyse intersites Natura 2000 à plus grande échelle.

- ➔ Proposition de reproduire ce protocole. En cours par le CEN LR.
- ➔ Pas de points d'écoute sur le Causse Noir en 1995. Le suivi des résultats sur les autres causses donnera tout de même des informations très intéressantes.

-Crave à bec rouge :
Dans le cadre du programme Life Nature Grands Causses, un suivi des populations a été réalisé entre 1995 et 1999, puis grâce au financement du Ministère de l'Environnement et à l'activité bénévole du GRIVE. Ce travail a permis de quantifier de manière précise les effectifs nicheurs dans les Gorges de la Vis et de la Virenque et des contreforts du Larzac et hivernants ou s'alimentant sur les causses du Larzac, de Blandas et de Campestre-et-Luc.

- ➔ Proposition de reproduire le protocole pour le comptage des individus hivernants se rassemblant en dortoirs.
- ➔ Lancement d'une dynamique pour travailler sur un protocole approfondi par le CENLR, la Fédération de Chasse 48, l'ALEPE, le PNC, la LPO Aveyron (+ COGard, LPO Aude, LPO Hérault), incluant prospections et suivis sur le Causse Noir.

-Chauves-souris

- **Murin de Capaccini :** dans les Gorges de la Vis, ne concerne pas directement le Causse Noir gardois.
- **Barbastelle :** Espèce très mobile, peu de gîtes connus, changement de gîte régulier : un suivi des gîtes n'est pas pertinent.

Le lot de données le plus important sur cette espèce concerne le Causse Noir. Il est issu d'un programme d'étude par radiopistage réalisé par l'ONF, le PNC et l'ALEPE entre 2009 et 2012, en forêt domaniale de l'Aigoual. L'étude a mis en évidence des déplacements importants (parfois supérieurs à 20km entre le gîte et la zone de chasse) réalisés par les femelles gestantes au printemps pour s'alimenter sur les plateaux des Grands Causses (Causse Noir, Larzac) mitoyens des zones forestières étudiées. L'étude souligne la valeur bio-indicatrice de la Barbastelle, relative à la naturalité des peuplements forestiers, et la facilité de la mise en œuvre d'un suivi de ses populations du fait de sa bonne détectabilité acoustique et de son mode de déplacement.

- ➔ Un protocole de suivi quantitatif des populations sur l'ensemble des causses méridionaux est proposé selon le protocole Point Fixe de Vigie-Chiro du Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) avec 45 points d'écoute dont 15 sur le Causse Noir, 15 sur les Gorges de la Vis (les deux sites où les données sont plus nombreuses, ce qui permettra un traitement statistique des données et des comparaisons intersites) et 15 sur les autres sites. Les suivis acoustiques permettront d'acquérir des données sur les autres espèces de chauves-souris.

Une partie de l'analyse des ultrasons (très chronophage) pourrait être traitée par le MNHN.
2 scénarios budgétisés :
-1 seule nuit par point d'écoute (ciblée sur la période de reproduction) : 47 280€
-2 nuits par point d'écoute (protocole standard de suivi permettant d'acquérir des connaissances plus complètes) : 78 280€
Il serait intéressant d'échanger avec le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon pour participer à la recherche de financement.

Concernant l'intérêt des espèces ciblées, en plus de la hiérarchisation réalisée dans cette étude et présentée ci-dessus, il est rappelé que le document d'objectifs est composé de fiches espèces (Annexe 8 du tome 3) détaillant pour chaque espèce, son statut de conservation, l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce, etc.

Concernant l'Azuré du serpolet, **Patrice BENOIT** précise qu'il n'est pas nécessaire de mettre à jour l'ensemble du DOCOB car les données sont encore succinctes. Il peut être intéressant de poursuivre les prospections opportunistes et travailler dans les années à venir, a minima, sur une fiche espèce à ajouter au DOCOB.

Concernant les amphibiens, **Jérôme MOLTO** demande s'il est possible de vérifier la donnée correspondant à la Rainette méridionale, car cette espèce n'est en général pas présente à cette altitude (950m).
Après vérification et échanges avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), **Karen JOYAUX** confirme que trois larves de Rainette ont été identifiées. L'identification a été réalisée par trois personnes avec clé d'identification et a abouti à l'identification de la Rainette méridionale. L'aire de répartition de la Rainette méridionale correspondrait à cette identification mais l'altitude est effectivement en général au maximum de 800m. L'aire de répartition de la Rainette verte ne correspond pas mais les agents de l'AFB nous ont informés que des données de Rainette verte existent en Aveyron (collègues de l'AFB), relativement proche du Causse Noir gardois.
Nous confirmons donc les données Rainettes et vérifierons les données au cours de prochaines prospections pour confirmer/affirmer s'il s'agit de Rainettes méridionales ou Rainettes vertes.

Les membres du COPIL présents actent toutes les propositions du volet « Amélioration des connaissances du territoire et suivis ».

Information, communication, sensibilisation

Jean-François DROMEL pense qu'il serait intéressant de privilégier une animation scolaire avant une animation grand public. Les scolaires représentent un public idéal pour faire passer des messages et une sortie scolaire semble assez facile à mettre en œuvre pour présenter aux élèves quelque chose de concret.
Jérôme MOLTO indique que le PNC en propose déjà depuis 3 ans à Lanuéjols. 2 projets par an sont proposés par secteur (ici secteur Massif de l'Aigoual). Il est possible que dans les années à venir Lanujéols n'en bénéficie pas car d'autres écoles sont également demandeuses.. Il faut être conscient que ce type d'animation demande beaucoup de préparation pour être en adéquation avec le programme scolaire et aux exigences du travail avec les scolaires.
Karen JOYAUX précise qu'en effet ce type d'animation demande un travail important. Dans le cadre de Natura 2000, il n'est pas proposé un projet de plusieurs jours par an avec une classe car nous n'en avons pas les moyens mais plutôt une journée ponctuelle de découverte.

Différents échanges ont lieu sur la réalisation en régie ou via un prestataire tel que le CPIE ou le COGard qui indique qu'ils ont une animatrice environnement.
Karen JOYAUX propose d'échanger avec la technicienne accueil et sensibilisation du PNC sur ce qui est déjà proposé et de revenir vers la Présidente et le Vice-président de COPIL pour leur proposer quelque chose de plus précis et réaliste au vu des moyens Natura 2000.

Les membres du COPIL présents actent toutes les propositions du volet « Information, communication, sensibilisation » et demandent à la chargée de mission et à la technicienne-animatrice de travailler prioritairement sur une animation scolaire plutôt qu'une animation grand public.

Après le COPIL, **Régis VALGALIER** a proposé qu'un stand Natura 2000 soit présent à la Foire de la laine qui aura lieu à Trèves fin août. Cette proposition entre dans les actions Natura 2000 ciblées et est retenue.

Accompagnement et mise en cohérence de projet

En complément de ce qui est indiqué dans la présentation, il faut noter que la carte communale de Trèves va faire l'objet d'une révision et que la chargée de mission Natura 2000 se tiendra à la disposition de la mairie et de son architecte pour toute information liée à Natura 2000.

Concernant les projets locaux, **Jérôme MOLTO** précise que le point d'eau situé au Domaine de Pradines va probablement faire l'objet d'un contrat patrimoine du PNC. **Karen JOYAUX** se tient à disposition du PNC et du maître d'ouvrage si nécessaire pour appuyer ce projet.
Jérôme MOLTO s'interroge sur le fait que ce projet soit soumis à la loi sur l'eau. **Patrice BENOIT** indique que la personne référente sur ce sujet est Aurore DRUELLES à la DDTM du Gard.

Des précisons sur les évaluations des incidences sont demandées. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet au lien suivant :
http://caussenoir.n2000.fr/qu-est-ce-que-natura-2000/evaluation-d-incidences
Une réunion avait été organisée en 2015 à l'attention des élus et agents communaux et communautaires. Les documents de cette réunion sont disponibles en téléchargement sur cette page.
La chargée de mission se tient également à disposition de toute personne souhaitant plus de précisions.

Les membres du COPIL présents actent toutes les propositions du volet « Information, communication, sensibilisation »

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses abordées.

En conclusion de ce comité de pilotage, **Madeleine MACQ** remercie les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-oooOOOOOooo-
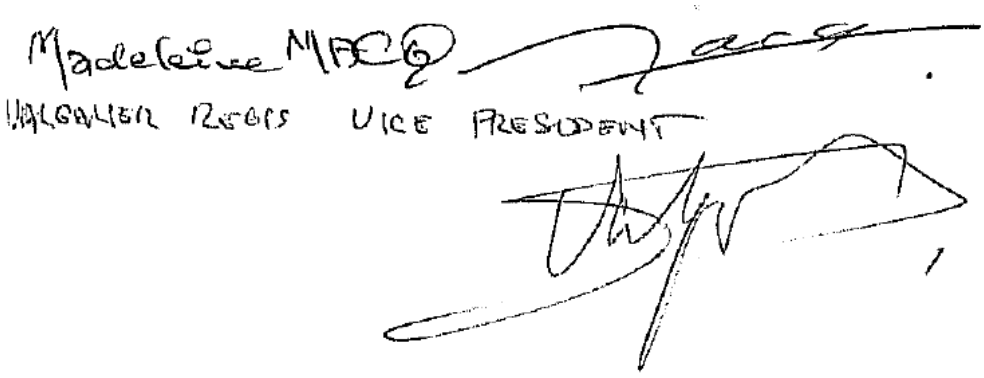
Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX
Validé par Madeleine MACQ, Présidente du comité de pilotage,
Régis VALGALIER, Vice-président du comité de pilotage,
et l'ensemble des membres du comité de pilotage présents